

Arrêté n° 62D/2017

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

RÈGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Latour-Bas-Elne,

VU le code de la route, notamment ses articles R.411-5, R.411-8 et R.411-20,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13 et R.2213-1,

VU le code de la voirie routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande de l'entreprise AUBERT de positionner une benne à l'angle de la rue des Cigales afin de procéder au déménagement de la maison 1 rue des Cigales.

CONSIDÉRANT qu'au regard de son étroitesse, il convient d'interdire le stationnement des véhicules sur l'angle de la rue des Cigales, le 14 septembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules est interdit sur l'angle de la rue des Cigales le 14 septembre 2017 afin d'autoriser la mise en place de la benne pour les travaux précités.

ARTICLE 2 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet par l'entreprise chargée des travaux d'une pré-signalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Une ampliation de cet arrêté sera transmise à l'entreprise chargée des travaux et sera affichée durant toute la durée du chantier sur les lieux.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Maire, le Chef de la brigade de gendarmerie de Saint-Cyprien et le Chef de service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 13 septembre 2017

Le Maire,
Pierre ROGÉ

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

M. Henri SAUCHE



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication
- Affiché en mairie le 13/09/2017.